



Démission gérance SARL 50/50

Par **fifi0412**, le **11/01/2015** à **15:29**

Bonjour,

Depuis Août 2014, j'ai démissionné de mes fonctions de gérant égalitaire d'une SARL en l'envoyant à l'autre gérant en LR. Lui m'a répondu qu'il acceptait mais rien n'a été établi pour que mon nom ne paraisse plus sur l'extrait kbis...

A ce jour, je vis sans ressources. Pôle Emploi ne veut pas m'indemniser puisque pour lui, je suis toujours gérant. Bref c'est une chaîne sans fin!

Je ne sais plus quoi faire!

(Si j'ai donné ma démission, c'est parce que sans motif réel, mon associé m'a exclu du siège social du jour au lendemain)

Merci par avance de vos réponses.

Par **P.M.**, le **11/01/2015** à **17:21**

Bonjour,

De toute façon, il serait étonnant que Pôle Emploi vous indemnise après une démission que votre nom apparaisse encore au Kbis ou pas...

Pour que votre nom n'y apparaisse plus, il faudrait voir avec le Registre du Commerce...